

M. F. X. St. PIERRE, notre agent général, est actuellement à visiter nos abonnés par toute la province.

SOMMAIRE

Première page.—Télégraphie résumé.—Télégraphie.—Nouvelles, rapports, etc.—Reproduction. Deuxième page.—La question juive et nos classes ouvrières.—Le travail des enfants.—L'Anti-Christ.—Le centenaire de la Révolution. Troisième page.—Edition du midi.—Feuilleton: Les Belles de Nuit.

L'ETENDARD, VENDREDI, 27 JANV. 1888

La question juive et nos classes ouvrières

Une chronique ouvrière signée "Incrédule", publiée par nous, il y a quelque temps et la réponse qu'elle a provoquée dans La Presse, de la part de M. Helbronner, ont remis à l'ordre du jour la question juive. Ce n'est pas cependant que l'auteur de la chronique, pas plus que son contradicteur, n'entendent soulever la fameuse question sémitique. Oh ! non ! Bien au contraire, ils s'en défendent tous deux avec indignation. Ce qui n'empêche pas que tous deux cependant entendent imposer impérieusement au peuple canadien les prétentions, les erreurs, les semences de ruine au moyen desquelles, depuis dix-huit siècles, la civilisation chrétienne bat en brèche la civilisation juive. Et si quelqu'un veut lutter contre les effets pervers du socialisme juif, même essayer de prendre contre cette plaie universelle les mesures de la plus commune prudence, oh ! alors, ils crient tous deux avec indignation : "Vous soulevez des questions de race, de religion, la question sémitique !" etc.

Que M. Helbronner, lui, cherche à nous jouer pareille comédie, nous n'avons pas le droit d'en être surpris. Il n'est pas impossible, il est même assez probable que, opérant d'après un plan concerté d'avance avec ses co-religionnaires, ainsi que la chose s'est constamment pratiquée en tout temps et en tout pays, depuis le commencement de l'ère chrétienne il ne travaille précédemment par ces moyens si souvent mis en œuvre à ruiner, ici comme ailleurs, l'œuvre du christianisme. En travaillant de la sorte, suivant les traditions constantes et à l'instar de ses frères du présent, aussi bien que ceux du passé, il ne ferait que l'œuvre d'un fidèle et véritable juif.

Mais que les Canadiens Catholiques se constituent ses séides même plus ou moins conscients dans de telle œuvre, qu'ils le chargent de représenter pour eux les grands intérêts de l'ordre social chrétien catholique et que, pour cela, ils tiennent à mettre officiellement à la vérité, c'est ce que nous ne pouvons concevoir. Et pourtant cela est. On en jugera par l'explosion de mécontentement qui se manifeste contre nous dans une 2me Chronique que nous adresse "Incrédule". Et quel est le motif de son ire ? C'est tout simplement le fait que nous n'avons pas voulu lui permettre de venir sous une signature anonyme, c'est-à-dire écrivant sous notre responsabilité à nous et nullement sous la sienne, accorder des erreurs de fait, comme celle de dire que M. Helbronner se considère ou qu'on le considère canadien-français lorsque lui-même se proclame juif de race, aussi bien que de religion !

Nous sommes donc à la fois combattu, insulté même d'une façon très insolente par M. Helbronner, et tancé d'importance par notre propre chroniqueur, tout simplement pour avoir dit très exactement quelle était la qualité qu'occupe M. Helbronner dans notre monde social canadien. Nous pourrions ajouter que d'autres de nos collaborateurs ont fait preuve d'une indifférence inconcevable, en permettant, sans la moindre protestation, à un éminent, d'insulter le drapeau sous lequel ils se vantent avec tant d'enthousiasme d'avoir servi si longtemps.

Cette singulière position qui nous est faite à la fois et par l'un de nos ennemis et par des gens qui se donnent comme nos amis, nous oblige à une double réponse. Nous discuterons pour aujourd'hui du cas de M. Helbronner. Nos amis, y compris M. le chroniqueur "Incrédule", voudront bien attendre que l'espèce nous permette de leur dire ce que nous pensons de leur attitude.

Et lorsque l'on est ainsi, voilà que se dresse sérieusement pour la première fois en notre pays la grande question sociale des rapports entre les maîtres et les ouvriers. Voilà qu'il s'agit d'établir, par une législation civile, quels seront, vis-à-vis les puissants par le capital et par le pouvoir politique, les droits des pauvres et des faibles, les droits de la femme et de l'enfant.

Il y a plus, car il s'agit d'assurer contre l'intérêt aveugle de l'homme d'argent, non pas seulement le pain, la santé, la vie de milliers de pauvres travailleurs, mais encore et surtout, ce qui est mille fois plus précieux que la santé et la vie : leur honneur, la pureté de leurs cœurs, le salut de leurs âmes. Car, où l'on est d'une ignorance crasse, où l'on sait que ses intérêts primordiaux comptent au premier rang, parmi les grands intérêts ouvriers qu'il s'agit de protéger.

Or, chose incroyable, nos représentants canadiens-français catholiques, dans le ministère fédéral n'ont rien trouvé de mieux à faire, que de faire représenter de tels intérêts, par un juif de religion et de lui en confier la sauvegarde !

Ce que nous disent respectivement la doctrine chrétienne et la doctrine juive, en matière des droits de l'ouvrier, nous venons de le voir. Ce que nous dit l'expérience des faits, c'est que toujours, dans tous les siècles et dans tous les pays, le capital le plus exclusif, le plus absorbant, le plus rapace, a été le capital juif, vis-à-vis le travail chrétien. Que l'on interroge l'histoire, que l'on en scrute tous les secrets et l'on établira comme règle générale, partout où les peuples travailleurs a été pressuré, partout où l'on a indignement exploité les seurs et le sang de l'humanité laborieuse pour lui faire produire le plus d'or possible au bénéfice des capitalistes, ça été là le régime du capital juif, ou à défaut de capital juif, le système juif d'exploitation du travailleur par le capital.

Il n'est pas un homme tant à i, pen au fait de l'histoire et des questions sociales qui n'admette les faits suivants comme étant de la plus complète évidence : 1o. Au point de vue de la doctrine, le judaïsme est l'ennemi systématique et implacable du christianisme, l'ordre social juif

de l'ordre social chrétien, si tant est que l'on puisse honorer le système social juif du titre d'ordre social. 2o. C'est le christianisme qui a régénéré l'homme, annobli le travail, créé tout le droit social en vertu duquel l'ouvrier, le peuple des travailleurs, peuvent faire valoir les légitimes revendications qui constituent aujourd'hui, dans un sens favorable, la véritable question ouvrière. Tandis qu'au contraire, le judaïsme et toutes les doctrines adverses au christianisme ont été les implacables ennemis de ses véritables droits.

Ce fut dès le Prétorio que se posa la véritable question sociale, et que naquit l'antagonisme, à jamais irréconciliable, entre le judaïsme et le christianisme, ce mariage des droits de l'ouvrier chrétien.

Jésus y eût fait son royauté sociale à l'humanité. Il disait au peuple : "Moi, l'enfant de la crèche, le fils de Joseph l'artisan de Nazareth, je viens te protéger, je viens te défendre contre le tyranisme de César, qui a fait de toi un esclave. Ma loi divine fera de vous tous avec moi et de chacun de vous avec vous, des frères, au même titre, fils et héritiers de notre Père, qui est dans les cieux. Ma charité qui m'a fait naître, qui va me faire mourir pour le salut du plus petit, comme du plus grand d'entre vous, va créer ce régime d'égalité admirable, ce lien d'amour qui fera du pauvre et de l'ouvrier, l'enfant bien-aimé du patron et du riche, parce que telle est la volonté de votre Dieu."

Or, quelle fut la voix qui répudia cette loi d'amour et en repoussa avec des hurlements de fureur la divine application au genre humain ?

N'est-ce pas celle du Juif ? "Nous ne voulons pas d'autre roi que César !" vocifera-t-il. "Nous ne voulons pas que celui-là (le Christ) règne sur nous !" Et puis, voilà que, dix-huit siècles durant, c'est-à-dire à travers toute l'ère chrétienne, le juif, n'a cessé de le répéter sur un ton ou sur un autre, ce cri féroce et stupide, voilà qu'associé à la librepensée de tous les âges, à l'hérésie de tous les siècles, au paganisme brutal et à l'athéisme social, sans cesse renaissant, le Juif a réussi à perpétuer jusqu'à nos jours la dégradation du travailleur, sous le sceptre de César de toutes sortes, l'esclavage de l'ouvrier, son fouet de tyrans arbitraires, les uns et les autres selon le cœur du Juif.

Toutefois, ce cri anti-chrétien et par là même anti-social, le Juif a eu l'habileté de le varier suivant ses intérêts. Car bien souvent, sa voix blasphématoire s'est faite toute de miel pour engager de pauvres dupes de chrétiens à désertir la cause du Christ, qui est la cause de l'humanité laborieuse et souffrante et à s'enfermer sous la verge de fer du Juif, rapace et inhumain, du Juif qui a exploité l'humanité pour tirer de ses sueurs et de son sang, les monceaux de richesses, dont il se fait aujourd'hui un véritable trésor.

Il est constaté historiquement qu'il en a été toujours été ainsi ; logiquement, il n'en pouvait être autrement. La doctrine du Juif, opposée victorieusement à celle du Christ, ne pouvait, en triomphant, produire d'autre résultat.

Et lorsqu'il en est ainsi, voilà que se dresse sérieusement pour la première fois en notre pays la grande question sociale des rapports entre les maîtres et les ouvriers.

Voilà qu'il s'agit d'établir, par une législation civile, quels seront, vis-à-vis les puissants par le capital et par le pouvoir politique, les droits des pauvres et des faibles, les droits de la femme et de l'enfant.

Il y a plus, car il s'agit d'assurer contre l'intérêt aveugle de l'homme d'argent, non pas seulement le pain, la santé, la vie de milliers de pauvres travailleurs, mais encore et surtout, ce qui est mille fois plus précieux que la santé et la vie : leur honneur, la pureté de leurs cœurs, le salut de leurs âmes. Car, où l'on est d'une ignorance crasse, où l'on sait que ses intérêts primordiaux comptent au premier rang, parmi les grands intérêts ouvriers qu'il s'agit de protéger.

Or, chose incroyable, nos représentants canadiens-français catholiques, dans le ministère fédéral n'ont rien trouvé de mieux à faire, que de faire représenter de tels intérêts, par un juif de religion et de lui en confier la sauvegarde !

Ce que nous disent respectivement la doctrine chrétienne et la doctrine juive, en matière des droits de l'ouvrier, nous venons de le voir. Ce que nous dit l'expérience des faits, c'est que toujours, dans tous les siècles et dans tous les pays, le capital le plus exclusif, le plus absorbant, le plus rapace, a été le capital juif, vis-à-vis le travail chrétien. Que l'on interroge l'histoire, que l'on en scrute tous les secrets et l'on établira comme règle générale, partout où les peuples travailleurs a été pressuré, partout où l'on a indignement exploité les seurs et le sang de l'humanité laborieuse pour lui faire produire le plus d'or possible au bénéfice des capitalistes, ça été là le régime du capital juif, ou à défaut de capital juif, le système juif d'exploitation du travailleur par le capital.

Il n'est pas un homme tant à i, pen au fait de l'histoire et des questions sociales qui n'admette les faits suivants comme étant de la plus complète évidence : 1o. Au point de vue de la doctrine, le judaïsme est l'ennemi systématique et implacable du christianisme, l'ordre social juif

de l'ordre social chrétien, si tant est que l'on puisse honorer le système social juif du titre d'ordre social. 2o. C'est le christianisme qui a régénéré l'homme, annobli le travail, créé tout le droit social en vertu duquel l'ouvrier, le peuple des travailleurs, peuvent faire valoir les légitimes revendications qui constituent aujourd'hui, dans un sens favorable, la véritable question ouvrière. Tandis qu'au contraire, le judaïsme et toutes les doctrines adverses au christianisme ont été les implacables ennemis de ses véritables droits.

Ce fut dès le Prétorio que se posa la véritable question sociale, et que naquit l'antagonisme, à jamais irréconciliable, entre le judaïsme et le christianisme, ce mariage des droits de l'ouvrier chrétien.

Jésus y eût fait son royauté sociale à l'humanité. Il disait au peuple : "Moi, l'enfant de la crèche, le fils de Joseph l'artisan de Nazareth, je viens te protéger, je viens te défendre contre le tyranisme de César, qui a fait de toi un esclave. Ma loi divine fera de vous tous avec moi et de chacun de vous avec vous, des frères, au même titre, fils et héritiers de notre Père, qui est dans les cieux. Ma charité qui m'a fait naître, qui va me faire mourir pour le salut du plus petit, comme du plus grand d'entre vous, va créer ce régime d'égalité admirable, ce lien d'amour qui fera du pauvre et de l'ouvrier, l'enfant bien-aimé du patron et du riche, parce que telle est la volonté de votre Dieu."

Or, quelle fut la voix qui répudia cette loi d'amour et en repoussa avec des hurlements de fureur la divine application au genre humain ?

N'est-ce pas celle du Juif ? "Nous ne voulons pas d'autre roi que César !" vocifera-t-il. "Nous ne voulons pas que celui-là (le Christ) règne sur nous !" Et puis, voilà que, dix-huit siècles durant, c'est-à-dire à travers toute l'ère chrétienne, le juif, n'a cessé de le répéter sur un ton ou sur un autre, ce cri féroce et stupide, voilà qu'associé à la librepensée de tous les âges, à l'hérésie de tous les siècles, au paganisme brutal et à l'athéisme social, sans cesse renaissant, le Juif a réussi à perpétuer jusqu'à nos jours la dégradation du travailleur, sous le sceptre de César de toutes sortes, l'esclavage de l'ouvrier, son fouet de tyrans arbitraires, les uns et les autres selon le cœur du Juif.

Toutefois, ce cri anti-chrétien et par là même anti-social, le Juif a eu l'habileté de le varier suivant ses intérêts. Car bien souvent, sa voix blasphématoire s'est faite toute de miel pour engager de pauvres dupes de chrétiens à désertir la cause du Christ, qui est la cause de l'humanité laborieuse et souffrante et à s'enfermer sous la verge de fer du Juif, rapace et inhumain, du Juif qui a exploité l'humanité pour tirer de ses sueurs et de son sang, les monceaux de richesses, dont il se fait aujourd'hui un véritable trésor.

Il est constaté historiquement qu'il en a été toujours été ainsi ; logiquement, il n'en pouvait être autrement. La doctrine du Juif, opposée victorieusement à celle du Christ, ne pouvait, en triomphant, produire d'autre résultat.

Et lorsqu'il en est ainsi, voilà que se dresse sérieusement pour la première fois en notre pays la grande question sociale des rapports entre les maîtres et les ouvriers.

Voilà qu'il s'agit d'établir, par une législation civile, quels seront, vis-à-vis les puissants par le capital et par le pouvoir politique, les droits des pauvres et des faibles, les droits de la femme et de l'enfant.

Il y a plus, car il s'agit d'assurer contre l'intérêt aveugle de l'homme d'argent, non pas seulement le pain, la santé, la vie de milliers de pauvres travailleurs, mais encore et surtout, ce qui est mille fois plus précieux que la santé et la vie : leur honneur, la pureté de leurs cœurs, le salut de leurs âmes. Car, où l'on est d'une ignorance crasse, où l'on sait que ses intérêts primordiaux comptent au premier rang, parmi les grands intérêts ouvriers qu'il s'agit de protéger.

Or, chose incroyable, nos représentants canadiens-français catholiques, dans le ministère fédéral n'ont rien trouvé de mieux à faire, que de faire représenter de tels intérêts, par un juif de religion et de lui en confier la sauvegarde !

Ce que nous disent respectivement la doctrine chrétienne et la doctrine juive, en matière des droits de l'ouvrier, nous venons de le voir. Ce que nous dit l'expérience des faits, c'est que toujours, dans tous les siècles et dans tous les pays, le capital le plus exclusif, le plus absorbant, le plus rapace, a été le capital juif, vis-à-vis le travail chrétien. Que l'on interroge l'histoire, que l'on en scrute tous les secrets et l'on établira comme règle générale, partout où les peuples travailleurs a été pressuré, partout où l'on a indignement exploité les seurs et le sang de l'humanité laborieuse pour lui faire produire le plus d'or possible au bénéfice des capitalistes, ça été là le régime du capital juif, ou à défaut de capital juif, le système juif d'exploitation du travailleur par le capital.

Il n'est pas un homme tant à i, pen au fait de l'histoire et des questions sociales qui n'admette les faits suivants comme étant de la plus complète évidence : 1o. Au point de vue de la doctrine, le judaïsme est l'ennemi systématique et implacable du christianisme, l'ordre social juif

de l'ordre social chrétien, si tant est que l'on puisse honorer le système social juif du titre d'ordre social. 2o. C'est le christianisme qui a régénéré l'homme, annobli le travail, créé tout le droit social en vertu duquel l'ouvrier, le peuple des travailleurs, peuvent faire valoir les légitimes revendications qui constituent aujourd'hui, dans un sens favorable, la véritable question ouvrière. Tandis qu'au contraire, le judaïsme et toutes les doctrines adverses au christianisme ont été les implacables ennemis de ses véritables droits.

Ce fut dès le Prétorio que se posa la véritable question sociale, et que naquit l'antagonisme, à jamais irréconciliable, entre le judaïsme et le christianisme, ce mariage des droits de l'ouvrier chrétien.

Jésus y eût fait son royauté sociale à l'humanité. Il disait au peuple : "Moi, l'enfant de la crèche, le fils de Joseph l'artisan de Nazareth, je viens te protéger, je viens te défendre contre le tyranisme de César, qui a fait de toi un esclave. Ma loi divine fera de vous tous avec moi et de chacun de vous avec vous, des frères, au même titre, fils et héritiers de notre Père, qui est dans les cieux. Ma charité qui m'a fait naître, qui va me faire mourir pour le salut du plus petit, comme du plus grand d'entre vous, va créer ce régime d'égalité admirable, ce lien d'amour qui fera du pauvre et de l'ouvrier, l'enfant bien-aimé du patron et du riche, parce que telle est la volonté de votre Dieu."

Or, quelle fut la voix qui répudia cette loi d'amour et en repoussa avec des hurlements de fureur la divine application au genre humain ?

N'est-ce pas celle du Juif ? "Nous ne voulons pas d'autre roi que César !" vocifera-t-il. "Nous ne voulons pas que celui-là (le Christ) règne sur nous !" Et puis, voilà que, dix-huit siècles durant, c'est-à-dire à travers toute l'ère chrétienne, le juif, n'a cessé de le répéter sur un ton ou sur un autre, ce cri féroce et stupide, voilà qu'associé à la librepensée de tous les âges, à l'hérésie de tous les siècles, au paganisme brutal et à l'athéisme social, sans cesse renaissant, le Juif a réussi à perpétuer jusqu'à nos jours la dégradation du travailleur, sous le sceptre de César de toutes sortes, l'esclavage de l'ouvrier, son fouet de tyrans arbitraires, les uns et les autres selon le cœur du Juif.

Toutefois, ce cri anti-chrétien et par là même anti-social, le Juif a eu l'habileté de le varier suivant ses intérêts. Car bien souvent, sa voix blasphématoire s'est faite toute de miel pour engager de pauvres dupes de chrétiens à désertir la cause du Christ, qui est la cause de l'humanité laborieuse et souffrante et à s'enfermer sous la verge de fer du Juif, rapace et inhumain, du Juif qui a exploité l'humanité pour tirer de ses sueurs et de son sang, les monceaux de richesses, dont il se fait aujourd'hui un véritable trésor.

Il est constaté historiquement qu'il en a été toujours été ainsi ; logiquement, il n'en pouvait être autrement. La doctrine du Juif, opposée victorieusement à celle du Christ, ne pouvait, en triomphant, produire d'autre résultat.

Et lorsqu'il en est ainsi, voilà que se dresse sérieusement pour la première fois en notre pays la grande question sociale des rapports entre les maîtres et les ouvriers.

Voilà qu'il s'agit d'établir, par une législation civile, quels seront, vis-à-vis les puissants par le capital et par le pouvoir politique, les droits des pauvres et des faibles, les droits de la femme et de l'enfant.

Il y a plus, car il s'agit d'assurer contre l'intérêt aveugle de l'homme d'argent, non pas seulement le pain, la santé, la vie de milliers de pauvres travailleurs, mais encore et surtout, ce qui est mille fois plus précieux que la santé et la vie : leur honneur, la pureté de leurs cœurs, le salut de leurs âmes. Car, où l'on est d'une ignorance crasse, où l'on sait que ses intérêts primordiaux comptent au premier rang, parmi les grands intérêts ouvriers qu'il s'agit de protéger.

Or, chose incroyable, nos représentants canadiens-français catholiques, dans le ministère fédéral n'ont rien trouvé de mieux à faire, que de faire représenter de tels intérêts, par un juif de religion et de lui en confier la sauvegarde !

Ce que nous disent respectivement la doctrine chrétienne et la doctrine juive, en matière des droits de l'ouvrier, nous venons de le voir. Ce que nous dit l'expérience des faits, c'est que toujours, dans tous les siècles et dans tous les pays, le capital le plus exclusif, le plus absorbant, le plus rapace, a été le capital juif, vis-à-vis le travail chrétien. Que l'on interroge l'histoire, que l'on en scrute tous les secrets et l'on établira comme règle générale, partout où les peuples travailleurs a été pressuré, partout où l'on a indignement exploité les seurs et le sang de l'humanité laborieuse pour lui faire produire le plus d'or possible au bénéfice des capitalistes, ça été là le régime du capital juif, ou à défaut de capital juif, le système juif d'exploitation du travailleur par le capital.

Il n'est pas un homme tant à i, pen au fait de l'histoire et des questions sociales qui n'admette les faits suivants comme étant de la plus complète évidence : 1o. Au point de vue de la doctrine, le judaïsme est l'ennemi systématique et implacable du christianisme, l'ordre social juif

de l'ordre social chrétien, si tant est que l'on puisse honorer le système social juif du titre d'ordre social. 2o. C'est le christianisme qui a régénéré l'homme, annobli le travail, créé tout le droit social en vertu duquel l'ouvrier, le peuple des travailleurs, peuvent faire valoir les légitimes revendications qui constituent aujourd'hui, dans un sens favorable, la véritable question ouvrière. Tandis qu'au contraire, le judaïsme et toutes les doctrines adverses au christianisme ont été les implacables ennemis de ses véritables droits.

Ce fut dès le Prétorio que se posa la véritable question sociale, et que naquit l'antagonisme, à jamais irréconciliable, entre le judaïsme et le christianisme, ce mariage des droits de l'ouvrier chrétien.

Jésus y eût fait son royauté sociale à l'humanité. Il disait au peuple : "Moi, l'enfant de la crèche, le fils de Joseph l'artisan de Nazareth, je viens te protéger, je viens te défendre contre le tyranisme de César, qui a fait de toi un esclave. Ma loi divine fera de vous tous avec moi et de chacun de vous avec vous, des frères, au même titre, fils et héritiers de notre Père, qui est dans les cieux. Ma charité qui m'a fait naître, qui va me faire mourir pour le salut du plus petit, comme du plus grand d'entre vous, va créer ce régime d'égalité admirable, ce lien d'amour qui fera du pauvre et de l'ouvrier, l'enfant bien-aimé du patron et du riche, parce que telle est la volonté de votre Dieu."

Or, quelle fut la voix qui répudia cette loi d'amour et en repoussa avec des hurlements de fureur la divine application au genre humain ?

N'est-ce pas celle du Juif ? "Nous ne voulons pas d'autre roi que César !" vocifera-t-il. "Nous ne voulons pas que celui-là (le Christ) règne sur nous !" Et puis, voilà que, dix-huit siècles durant, c'est-à-dire à travers toute l'ère chrétienne, le juif, n'a cessé de le répéter sur un ton ou sur un autre, ce cri féroce et stupide, voilà qu'associé à la librepensée de tous les âges, à l'hérésie de tous les siècles, au paganisme brutal et à l'athéisme social, sans cesse renaissant, le Juif a réussi à perpétuer jusqu'à nos jours la dégradation du travailleur, sous le sceptre de César de toutes sortes, l'esclavage de l'ouvrier, son fouet de tyrans arbitraires, les uns et les autres selon le cœur du Juif.

Toutefois, ce cri anti-chrétien et par là même anti-social, le Juif a eu l'habileté de le varier suivant ses intérêts. Car bien souvent, sa voix blasphématoire s'est faite toute de miel pour engager de pauvres dupes de chrétiens à désertir la cause du Christ, qui est la cause de l'humanité laborieuse et souffrante et à s'enfermer sous la verge de fer du Juif, rapace et inhumain, du Juif qui a exploité l'humanité pour tirer de ses sueurs et de son sang, les monceaux de richesses, dont il se fait aujourd'hui un véritable trésor.

Il est constaté historiquement qu'il en a été toujours été ainsi ; logiquement, il n'en pouvait être autrement. La doctrine du Juif, opposée victorieusement à celle du Christ, ne pouvait, en triomphant, produire d'autre résultat.

Et lorsqu'il en est ainsi, voilà que se dresse sérieusement pour la première fois en notre pays la grande question sociale des rapports entre les maîtres et les ouvriers.

Voilà qu'il s'agit d'établir, par une législation civile, quels seront, vis-à-vis les puissants par le capital et par le pouvoir politique, les droits des pauvres et des faibles, les droits de la femme et de l'enfant.

Il y a plus, car il s'agit d'assurer contre l'intérêt aveugle de l'homme d'argent, non pas seulement le pain, la santé, la vie de milliers de pauvres travailleurs, mais encore et surtout, ce qui est mille fois plus précieux que la santé et la vie : leur honneur, la pureté de leurs cœurs, le salut de leurs âmes. Car, où l'on est d'une ignorance crasse, où l'on sait que ses intérêts primordiaux comptent au premier rang, parmi les grands intérêts ouvriers qu'il s'agit de protéger.

Or, chose incroyable, nos représentants canadiens-français catholiques, dans le ministère fédéral n'ont rien trouvé de mieux à faire, que de faire représenter de tels intérêts, par un juif de religion et de lui en confier la sauvegarde !

Ce que nous disent respectivement la doctrine chrétienne et la doctrine juive, en matière des droits de l'ouvrier, nous venons de le voir. Ce que nous dit l'expérience des faits, c'est que toujours, dans tous les siècles et dans tous les pays, le capital le plus exclusif, le plus absorbant, le plus rapace, a été le capital juif, vis-à-vis le travail chrétien. Que l'on interroge l'histoire, que l'on en scrute tous les secrets et l'on établira comme règle générale, partout où les peuples travailleurs a été pressuré, partout où l'on a indignement exploité les seurs et le sang de l'humanité laborieuse pour lui faire produire le plus d'or possible au bénéfice des capitalistes, ça été là le régime du capital juif, ou à défaut de capital juif, le système juif d'exploitation du travailleur par le capital.

Il n'est pas un homme tant à i, pen au fait de l'histoire et des questions sociales qui n'admette les faits suivants comme étant de la plus complète évidence : 1o. Au point de vue de la doctrine, le judaïsme est l'ennemi systématique et implacable du christianisme, l'ordre social juif

de l'ordre social chrétien, si tant est que l'on puisse honorer le système social juif du titre d'ordre social. 2o. C'est le christianisme qui a régénéré l'homme, annobli le travail, créé tout le droit social en vertu duquel l'ouvrier, le peuple des travailleurs, peuvent faire valoir les légitimes revendications qui constituent aujourd'hui, dans un sens favorable, la véritable question ouvrière. Tandis qu'au contraire, le judaïsme et toutes les doctrines adverses au christianisme ont été les implacables ennemis de ses véritables droits.

Ce fut dès le Prétorio que se posa la véritable question sociale, et que naquit l'antagonisme, à jamais irréconciliable, entre le judaïsme et le christianisme, ce mariage des droits de l'ouvrier chrétien.

Jésus y eût fait son royauté sociale à l'humanité. Il disait au peuple : "Moi, l'enfant de la crèche, le fils de Joseph l'artisan de Nazareth, je viens te protéger, je viens te défendre contre le tyranisme de César, qui a fait de toi un esclave. Ma loi divine fera de vous tous avec moi et de chacun de vous avec vous, des frères, au même titre, fils et héritiers de notre Père, qui est dans les cieux. Ma charité qui m'a fait naître, qui va me faire mourir pour le salut du plus petit, comme du plus grand d'entre vous, va créer ce régime d'égalité admirable, ce lien d'amour qui fera du pauvre et de l'ouvrier, l'enfant bien-aimé du patron et du riche, parce que telle est la volonté de votre Dieu."

Or, quelle fut la voix qui répudia cette loi d'amour et en repoussa avec des hurlements de fureur la divine application au genre humain ?

N'est-ce pas celle du Juif ? "Nous ne voulons pas d'autre roi que César !" vocifera-t-il. "Nous ne voulons pas que celui-là (le Christ) règne sur nous !" Et puis, voilà que, dix-huit siècles durant, c'est-à-dire à travers toute l'ère chrétienne, le juif, n'a cessé de le répéter sur un ton ou sur un autre, ce cri féroce et stupide, voilà qu'associé à la librepensée de tous les âges, à l'hérésie de tous les siècles, au paganisme brutal et à l'athéisme social, sans cesse renaissant, le Juif a réussi à perpétuer jusqu'à nos jours la dégradation du travailleur, sous le sceptre de César de toutes sortes, l'esclavage de l'ouvrier, son fouet de tyrans arbitraires, les uns et les autres selon le cœur du Juif.

Toutefois, ce cri anti-chrétien et par là même anti-social, le Juif a eu l'habileté de le varier suivant ses intérêts. Car bien souvent, sa voix blasphématoire s'est faite toute de miel pour engager de pauvres dupes de chrétiens à désertir la cause du Christ, qui est la cause de l'humanité laborieuse et souffrante et à s'enfermer sous la verge de fer du Juif, rapace et inhumain, du Juif qui a exploité l'humanité pour tirer de ses sueurs et de son sang, les monceaux de richesses, dont il se fait aujourd'hui un véritable trésor.

Il est constaté historiquement qu'il en a été toujours été ainsi ; logiquement, il n'en pouvait être autrement. La doctrine du Juif, opposée victorieusement à celle du Christ, ne pouvait, en triomphant, produire d'autre résultat.

Et lorsqu'il en est ainsi, voilà que se dresse sérieusement pour la première fois en notre pays la grande question sociale des rapports entre les maîtres et les ouvriers.

Voilà qu'il s'agit d'établir, par une législation civile, quels seront, vis-à-vis les puissants par le capital et par le pouvoir politique, les droits des pauvres et des faibles, les droits de la femme et de l'enfant.

Il y a plus, car il s'agit d'assurer contre l'intérêt aveugle de l'homme d'argent, non pas seulement le pain, la santé, la vie de milliers de pauvres travailleurs, mais encore et surtout, ce qui est mille fois plus précieux que la santé et la vie : leur honneur, la pureté de leurs cœurs, le salut de leurs âmes. Car, où l'on est d'une ignorance crasse, où l'on sait que ses intérêts primordiaux comptent au premier rang, parmi les grands intérêts ouvriers qu'il s'agit de protéger.

Or, chose incroyable, nos représentants canadiens-français catholiques, dans le ministère fédéral n'ont rien trouvé de mieux à faire, que de faire représenter de tels intérêts, par un juif de religion et de lui en confier la sauvegarde !

Ce que nous disent respectivement la doctrine chrétienne et la doctrine juive, en matière des droits de l'ouvrier, nous venons de le voir. Ce que nous dit l'expérience des faits, c'est que toujours, dans tous les siècles et dans tous les pays, le capital le plus exclusif, le plus absorbant, le plus rapace, a été le capital juif, vis-à-vis le travail chrétien. Que l'on interroge l'histoire, que l'on en scrute tous les secrets et l'on établira comme règle générale, partout où les peuples travailleurs a été pressuré, partout où l'on a indignement exploité les seurs et le sang de l'humanité laborieuse pour lui faire produire le plus d'or possible au bénéfice des capitalistes, ça été là le régime du capital juif, ou à défaut de capital juif, le système juif d'exploitation du travailleur par le capital.

Il n'est pas un homme tant à i, pen au fait de l'histoire et des questions sociales qui n'admette les faits suivants comme étant de la plus complète évidence : 1o. Au point de vue de la doctrine, le judaïsme est l'ennemi systématique et implacable du christianisme, l'ordre social juif

de l'ordre social chrétien, si tant est que l'on puisse honorer le système social juif du titre d'ordre social. 2o. C'est le christianisme qui a régénéré l'homme, annobli le travail, créé tout le droit social en vertu duquel l'ouvrier, le peuple des travailleurs, peuvent faire valoir les légitimes revendications qui constituent aujourd'hui, dans un sens favorable, la véritable question ouvrière. Tandis qu'au contraire, le judaïsme et toutes les doctrines adverses au christianisme ont été les implacables ennemis de ses véritables droits.

Ce fut dès le Prétorio que se posa la véritable question sociale, et que naquit l'antagonisme, à jamais irréconciliable, entre le judaïsme et le christianisme, ce mariage des droits de l'ouvrier chrétien.

Jésus y eût fait son royauté sociale à l'humanité. Il disait au peuple : "Moi, l'enfant de la crèche, le fils de Joseph l'artisan de Nazareth, je viens te protéger, je viens te défendre contre le tyranisme de César, qui a fait de toi un esclave. Ma loi divine fera de vous tous avec moi et de chacun de vous avec vous, des frères, au même titre, fils et héritiers de notre Père, qui est dans les cieux. Ma charité qui m'a fait naître, qui va me faire mourir pour le salut du plus petit, comme du plus grand d'entre vous, va créer ce régime d'égalité admirable, ce lien d'amour qui fera du pauvre et de l'ouvrier, l'enfant bien-aimé du patron et du riche, parce que telle est la volonté de votre Dieu."

Or, quelle fut la voix qui répudia cette loi d'amour et en repoussa avec des hurlements de fureur la divine application au genre humain ?

N'est-ce pas celle du Juif ? "Nous ne voulons pas d'autre roi que César !" vocifera-t-il. "Nous ne voulons pas que celui-là (le Christ) règne sur nous !" Et puis, voilà que, dix-huit siècles durant, c'est-à-dire à travers toute l'ère chrétienne, le juif, n'a cessé de le répéter sur un ton ou sur un autre, ce cri féroce et stupide, voilà qu'associé à la librepensée de tous les âges, à l'hérésie de tous les siècles, au paganisme brutal et à l'athéisme social, sans cesse renaissant, le Juif a réussi à perpétuer jusqu'à nos jours la dégradation du travailleur, sous le sceptre de César de toutes sortes, l'esclavage de l'ouvrier, son fouet de tyrans arbitraires, les uns et les autres selon le cœur du Juif.

Toutefois, ce cri anti-chrétien et par là même anti-social, le Juif a eu l'habileté de le varier suivant ses intérêts. Car bien souvent, sa voix blasphématoire s'est faite toute de miel pour engager de pauvres dupes de chrétiens à désertir la cause du Christ, qui est la cause de l'humanité laborieuse et souffrante et à s'enfermer sous la verge de fer du Juif, rapace et inhumain, du Juif qui a exploité l'humanité pour tirer de ses sueurs et de son sang, les monceaux de richesses, dont il se fait aujourd'hui un véritable trésor.

Il est constaté historiquement qu'il en a été toujours été ainsi ; logiquement, il n'en pouvait être autrement. La doctrine du Juif, opposée victorieusement à celle du Christ, ne pouvait, en triomphant, produire d'autre résultat.

Et lorsqu'il en est ainsi, voilà que se dresse sérieusement pour la première fois en notre pays la grande question sociale des rapports entre les maîtres et les ouvriers.

Voilà qu'il s'agit d'établir, par une législation civile, quels seront, vis-à-vis les puissants par le capital et par le pouvoir politique, les droits des pauvres et des faibles, les droits de la femme et de l'enfant.

Il y a plus, car il s'agit d'

CASTORIA

pour les Bébés et les Enfants. Le Castoria purifie le colique, constipation, les algures d'estomac, diarrhée, éruption, Vermifuge, rommeferre, il aide la digestion, etc.

NOTRE GRANDE VENTE DE COTONS

CETTE SEMAINE. Nous en détaillons une quantité énorme. Nos prix sont tout à fait invraisemblables, et d'au moins 40 pour cent au-dessous des prix ordinaires.

Nos Flanelles Canadiennes grises à 10c la verge se vendent avec une rapidité extraordinaires. Il faut ajouter sur notre liste de Marchandises à bon marché une consignation de 250 pièces D'INDIENNE à fond blanc, couleurs solides, à 4c la verge et 2 balles de TOILE A ROULEAUX à 3, 4 et 5c.

DUPUIS FRERES

Sainte-Catherine et Saint-André

HECTOR PREVOST & CIE. COURTIERS EN DOUANE. 41 rue St-François-Xavier. Téléphone 1716.

J. B. RESTHER & Fils ARCHITECTES. 61, Rue St. Jacques, MONTREAL.

M. GARAND NOTAIRE. 10 Rue St-Lambe, MONTREAL.

D. G. CAPELLO, TABLEAUX. Décorations à Fresques et à Plâtrées.

CHARLES TISON, GRAVEUR. Boutonniers, Monogrammes, Cartes de Visites, Étiquettes pour Portes, etc.

L. C. De Tonnancour MARCHAND-TAILLEUR. Nos 8 Cote St. Lambert.

AUX PROPRIETAIRES MOULINS A FARINE. Un meunier de première classe demande une place de moulin.

"THE QUEEN'S" No. 231, Rue St. Jacques.

CHARPENTE EN PIE, ÉPINETTE ROUGE, etc. CEDRE. Bois de sciage. Fond, Poutre et Potens acés.

L. N. DENIS 299 1/2 - RUE ST. LAURENT, 299 1/2 - PEINTRE DE - MAISONS, ENSEIGNES, et TAPISSURE, BLANCHISSEUR, Etc.

SIROP PRINCE DE GALLES De Mme HARWOOD. Ce sirop qui est préparé d'après une prescription du célèbre Dr. W. B. Rowan.

LE MANDAT-POSTE maintenant en cours entre le Canada et la France, a simplifié considérablement les rapports commerciaux.

FRANCO DE PORT A 10c le Franc TOUS OUVRAGES EN LIBRAIRIE.

Montre en Or (pour Monsieur) A VENDRE Valant \$100 POUR \$75.

LETENDARD Journal quotidien du Matin, Midi et Soir. Imprimé par la Cie. de LETENDARD.

Ce qui suit a paru dans notre édition d'hier.

VOIR IRE ET 4ME PAGES POUR LES AUTRES NOUVELLES ET DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

VARIÉTÉ

Les écolières héroïques. L'Émancipateur de Cambrai a raconté le beau trait qui suit:

C'était dans un des villages du diocèse de Cambrai. Là aussi, comme en maints endroits, les consciences catholiques outragées réclamaient la reconnaissance, le respect de leurs droits et de leur liberté.

Mademoiselle avait juré ses grands dieux que cette fois, elle triompherait de cette "résistance jémithique". C'était son mot.

Le lundi 21 mai, cette Marianne en chair et en os trottait majestueusement sur sa chaise scolaire, lorsque trois jeunes "écolières" renvoyées le samedi précédent, se présentèrent de nouveau.

La classe du matin se passa sans orage. A midi, mademoiselle fit mander son mentor, M. le maire. Que fait-il convenu entre eux?

Après informations, on s'est assuré que jamais le jeune Wheeler n'avait été dans aucun hôpital. Le maître de la maison qui le disait se retirait dit n'avoir jamais vu de cet homme.

Personne ne bronche. M. le maire et Mlle l'institutrice triomphent sur toute la ligne.

Les copies sont ramassées l'heure de la récréation sonne, tout le petit peuple s'émeut.

—Anxieux, le maître attendait dans la cuisine de l'établissement universitaire, l'issue du combat.

—Elles ont toutes écrit. —Toutes? —Toutes.

—Je vous l'avais bien dit. C'était le chapitre que je vous avais indiqué? —Celui-là même. Voici les copies.

—Edmond le maître de prendre les copies. Il les examine. Soudain notre homme b'émite.

—Vous ne les avez donc pas lues? dit-il, blanc de colère, à sa complice. —Non. Je terminai à l'instant. —Et bien! voyez.

Dix copies... dit, non pas trois, portait en belle et ferme écriture aux lieux et place de Paul Bert, ces paroles: "Je crois en Dieu, le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, et en Jésus-Christ, son Fils unique, Notre-Seigneur, etc."

Tout le Credo! Tout le Credo! depuis la première jusqu'à la dernière lettre! O Paul Bert, votre livre n'eût-il suscité que cet héroïsme d'enfants, soyez remercié de l'avoir commis.

N'est-ce pas à faire jaillir les larmes des yeux? Braves fillettes, va!

se confessaient entre midi et deux heures. M. le curé averti se trouva au confessionnal. —Et le dîner? et la récréation? objectèrent Louise et Marthe.

—On dînera sur le pouce et on se passera de récréation, répondit Maria.

Ainsi fut fait. Les manœuvres laïques de la libre-pensée ne servaient qu'à mieux préparer aux sacrements celles qu'elle voulait en éloigner. Mais quel temps que celui qui voit de semblables choses se passer sur la terre de la France!

JEAN GRANGE. —Un messageur de la ligne Allan dit qu'il est fait voler \$50 par un inconnu dans la banque des Marchands.

—On parle de la candidature de M. G. W. Stephens dans le quartier St Laurent.

—La voie du chemin de fer "Montreal et Sorel" était encore bloquée hier. Les trains ne circulent pas. On croyait pouvoir la débayer aujourd'hui, mais la dernière tempête va probablement empêcher les travaux.

—Le départ des pompiers qui ont souffert de l'incendie de la rue Saint-Jacques ont tous pris du mieux et quelques-uns sont retournés à leur poste. Le pompier Smith, qui a eu la figure brûlée, en a encore pour quelques jours à ne pas sortir.

—L'honorable Jetté a condamné le Lord dans une cause de libelle intentée par M. Dawson, avocat. Doherty et a appelé de ce jugement devant les honorables juges Dorion, Cross, Baby, Tessier et Church. La cause a été prise en délibéré.

—John Nicholson, âgé de 49 ans, demeurant au No 11 rue du Collège, s'est fait couper le doigt, par une scie circulaire pendant qu'il travaillait, hier, dans les ateliers de la Bell Telephone Co. Il a été pansé à l'hôpital général.

Qu'est-il devenu? Une affaire qui fait grand bruit à New-York est celle-ci: Un jeune homme nommé J. W. Wheeler, arrivé à New-York il y a quelques semaines et venant de Birmingham, Angleterre, est disparu et on ne l'a pas vu depuis.

Après informations, on s'est assuré que jamais le jeune Wheeler n'avait été dans aucun hôpital. Le maître de la maison qui le disait se retirait dit n'avoir jamais vu de cet homme.

M. Davies a informé les détectives de New-York que deux hommes avaient été vus en compagnie de Wheeler la nuit qu'il a reçu les \$3,500. On les soupçonne de s'être débarrassés de Wheeler. Le maître de la maison sera aussi arrêté.

Les améliorations du havre. Voici le rapport de l'ingénieur de la commission du havre de Montréal sur les améliorations projetées.

Les travaux proposés comprennent trois divisions principales. 1) La division centrale s'étendant de l'entrée du canal de Lachine au pont Victoria, section 30.

2) La division d'Hochelega, comprenant à l'extrémité des quais actuels à la fabrique Hudson, section 40, et s'étendant trois quarts de mille en bas.

3) La division de la Pointe Saint-Charles, embrassant les bas fonds entre l'extrémité du pont Victoria et le canal Lachine.

Dans la première division, on propose de renfermer une superficie d'environ 101 acres de terre plate, en dehors du haut-fond de l'île, à une hauteur suffisante pour empêcher la glace du chenal principal de s'introduire dans ce bassin.

La deuxième division, division d'Hochelega, on ferait un nouveau quai avec une série de jetées s'étendant jusqu'à l'extrémité des quais actuels.

La division de la Pointe Saint-Charles, comprendra l'extension de la levée de la première division jusqu'à l'extrémité du pont Victoria, renfermant aussi une plus grande partie du haut fond de l'île.

viendra à une cale sèche. Les navires y entreraient par des écluses à la partie inférieure. La levée de cette cale sèche se trouvant au-dessus des inondations d'hiver offrirait un excellent site pour entreposer, ateliers divers, etc.

Capacité présente: Quaiage à eau profonde, 27 1/2 pieds..... 16,300 pieds Quaiage à eau profonde, 20 à 25 pieds..... 2,100 " Quaiage à eau profonde, 10 à 20 pieds..... 6,650 "

Capacité future: Quaiage à eau profonde, 27 1/2 pieds à eau basse, 55,850 pieds Quaiage à eau profonde, 20 à 25 pieds à eau basse..... 1,400 " Quaiage à eau profonde, 10 à 20 pieds à eau basse..... 4,360 "

La Halle aux Bles. L'assemblée annuelle de la Halle aux Bles a eu lieu à midi, hier, sous la présidence de M. W. W. Ogilvie, président sortant de charge, et grand nombre de membres étaient présents.

Le rapport annuel a été lu et adopté à l'unanimité. Il constate que depuis l'inauguration de la Halle aux Bles à la Grande-Rue, le commerce, le nombre de membres s'est accru de mille.

Durant l'année expirée, les dépenses ont été très considérables. Cependant le rapport du trésorier constate qu'il reste en caisse une somme de cinq mille piastres à la fin de l'année dernière, à la même date, il n'y avait que sept cent piastres en caisse.

Le rapport s'étend longuement sur les améliorations au port de Montréal et parle de l'extension du travail de Montréal et des travaux au quai dit faire écouler dans le havre. Il recommande aussi que le gouvernement fédéral assume la dette des travaux du lac Saint-Pierre.

Il conclut en disant que si les améliorations du havre ne sont pas faites dans le plus court délai, les trois millions de piastres dépensés en travaux dans le Saint-Laurent, entre Québec et Montréal, ne seront d'aucune utilité.

Après l'adoption du rapport, on procéda aux élections des officiers pour l'année courante. M. Ogilvie déclara qu'il lui était impossible de continuer à occuper la charge de président de cette chambre.

Les nouveaux membres du comité de direction sont: M. M. J. G. E. A. G. McBean et R. L. Edsall. Le comité de révision se compose de M. M. Charles Gould, président, J. M. Kinghorn, J. T. Kirkpatrick, J. O. Lawrence, R. Simms et John Dillo.

Ne manquez pas de venir voir le grand assortiment de fourrures de la maison CHS DESJARDINS & CIE. No 1537 rue Ste. Catherine, Aux 3 Chevreuils, Montréal.

Les malheureux qui souffrent de maux de nerf, et de dyspepsie devraient se servir des petites pilules pour les nerfs de Carter, faites spécialement pour ceux qui souffrent des nerfs, d'insomnie ou de dyspepsie.

Les pianos suivants qui ont été échangés et donnés comme partie de paiement de la dette de la maison, seront vendus aux prix suivants: 1 KNABE CARRÉ GRAND FORMAT, \$250.00.

1 KNABE DROIT (cabinet grand) GRAND FORMAT \$260.00. 1 FISHER CARRÉ (Grand format de luxe) \$150.00.

Les pianos suivants qui ont été échangés et donnés comme partie de paiement de la dette de la maison, seront vendus aux prix suivants: 1 KNABE CARRÉ GRAND FORMAT, \$250.00.

Les pianos suivants qui ont été échangés et donnés comme partie de paiement de la dette de la maison, seront vendus aux prix suivants: 1 KNABE CARRÉ GRAND FORMAT, \$250.00.

Les pianos suivants qui ont été échangés et donnés comme partie de paiement de la dette de la maison, seront vendus aux prix suivants: 1 KNABE CARRÉ GRAND FORMAT, \$250.00.

Les pianos suivants qui ont été échangés et donnés comme partie de paiement de la dette de la maison, seront vendus aux prix suivants: 1 KNABE CARRÉ GRAND FORMAT, \$250.00.

Les pianos suivants qui ont été échangés et donnés comme partie de paiement de la dette de la maison, seront vendus aux prix suivants: 1 KNABE CARRÉ GRAND FORMAT, \$250.00.

LES MARCHANDISES (MARQUE) PURE GOLD

ACCORDEES EN 1886 2 MÉDAILLES D'OR 1 MÉDAILLE D'ARGENT 8 MÉDAILLES D'ÉBONNE. LES PRINCIPALES LIGNES SONT: Poudre à Pâtisserie, Esences de Citron, de Vanille, etc., Café, Epices, Borax, Poudre de Curry, Sel de Celery, Moutarde, Fines herbes en Poudre, Cire à Souliers, Vernis pour les poêles, etc., etc.

LA GARDIENNE Compagnie d'Assurance sur la Vie et contre l'Incendie. DE LONDRES, ANGLETERRE. Établie en 1821.

Capital.....\$10,000,000 Fonds Investis..... 19,500,000 Fonds du Dominion..... 107,170

DES TRAINS LAISSÉS MONTREAL A 8:10 A.M. - Train rapide pour Berthier, Ville, Louville, Trois-Rivières, Québec, etc.

8:45 A.M. - Express du jour pour St Jean, Farnham, Newport, Manchester, Boston, Portland et autres endroits de la Nouvelle-Angleterre, via Boston et Montréal.

9:00 A.M. - Express rapide pour Lachine, Ste. Thérèse, Ottawa, etc. 9:10 A.M. - Express du jour pour Brockville, St. Catharines, Kingston, etc.

3:00 P.M. - Train local pour Ste. Thérèse. 3:30 P.M. - Train local pour Trois-Rivières, Port Hope, Québec, etc.

4:20 P.M. - De la gare Bonaventure pour Montréal, St. Hubert, etc. 4:30 P.M. - Express local pour Ste. Thérèse, Lachine, Buckingham, Ottawa, etc.

4:45 P.M. - Express local pour St. Jean, Farnham, Sutton, Newport et Berthier.

5:00 P.M. - Train local pour Ste. Thérèse, St. Hubert, etc. 5:30 P.M. - Pour les embranchements de Ste. Thérèse et de St. Jérôme, St. Léon et St. Eustache.

7:45 P.M. - Express de nuit pour St. Jean, Farnham, Newport, Concord, Manchester, Québec, etc. 8:20 P.M. - Express du Pacifique pour Toronto, Windsor, Vancouver, Victoria et tous les points au Nord-Ouest et sur les côtes du Pacifique.

8:30 P.M. - Express de l'Ouest pour Toronto, Owen Sound, St. Thomas, London, Detroit, Chicago et tous les points en Ontario et les États de l'Ouest.

10:00 P.M. - Express de nuit pour les points sur l'Intercontinental et dans les Provinces Maritimes.

Le meilleur Revue des Produits Agricoles. ABONNEMENT PAR AN: Canada et États-Unis..... \$1.50 Montréal..... \$2.00

HOTEL RIENDEAU, 54 Rue St. Gabriel, Montréal. Systèmes Américain et Européen.

HOMMES FAIBLES. Souffrant des suites d'exercice, débilité nerveuse, pertes de vigueur, etc.

Situation demandée. Un jeune homme se recommande, connaît la tenue des livres en partie double et en partie triple, parlant parfaitement l'anglais, désire se placer dans un bureau, Établissements de commerce.

Les Belles de Nuit CONTE DE BRETAGNE

(27) (Suite)

J'en eus épouvanté. Fou de douleur, de colère et de honte, j'errai une partie de la nuit dans la campagne, sans savoir où j'allais. Le matin de bonne heure, je rentrais au manoir et pendant que tout le monde, fatigué du bal, dormait encore, j'allai dans ma chambre faire un paquet de mes effets, bien décidé à quitter ce toit, à la place du bonheur que j'avais rêvé un jour, il n'y avait plus pour moi qu'inquiétude et douleur.

—Voilà mon histoire, m'indor; depuis je n'ai revu ni le manoir ni aucun de ses hôtes. Depuis sa brusquerie et son soudain repentir, Montalt avait écouté le récit de Vincent avec une attention croissante. Plusieurs fois, pendant que le pauvre matelot parlait, il avait appuyé la main sur son cœur, comme pour en comprimer les battements.

—Mon jeune ami, lui dit Montalt, je vous remercie de la confiance que vous venez de me témoigner. Nous nous reverrons; mais, pour le moment, je vous prie de me laisser, j'ai besoin d'être seul. Le jeune marin s'éloigna aussitôt.

—Quoique eût assisté à cette scène solitaire, se fût demandé quel trésor était assés précieux pour mériter une semblable enveloppe. Car il y avait plusieurs millions sur le couvercle de cette boîte.

—Les traits de Montalt peignaient un recueillement grave et profond. Il contempla pendant plus d'une minute la boucle de cheveux; une sorte de religieux extase l'ensorcelait. Ses paupières battirent. Un nom murmuré doucement s'échappa de ses lèvres, un nom de femme.

Trois ans s'étaient écoulés depuis ce soir d'orage où le jeune M. Robert de Blois et son écuyer Blaise avaient franchi pour la première fois le seuil du manoir de Penhoël.

La rivière d'Oust coulait silencieusement entre les deux collines au passage de Port-Corbeau. Le ciel était noir; la nuit venait, pesante et chaude, après une étouffante journée.

Ces lieux pouvaient se compter par le nombre des bourgs rivaux de châtelaing, mais en perse devant la porte de l'église. C'était le 19 août 1820. On était à Saint-Louis, en l'honneur du roi Louis XVIII.

De tous les feux de joie, le plus beau et le plus flamboyant était sans contredit celui de la paroisse de Glénac, allumé dans l'aire de la métairie de Penhoël, au-dessous du manoir.

Un peu plus loin, dans les jardins illuminés du manoir, la population noble et bourgeoise de la contrée—la société—avait aussi sa fête. Penhoël, tout en faisant dresser une table pour les paysans dans l'aire de sa ferme, avait ouvert ses salons aux gentilshommes du voisinage.

De tous les feux de joie, le plus beau et le plus flamboyant était sans contredit celui de la paroisse de Glénac, allumé dans l'aire de la métairie de Penhoël, au-dessous du manoir.

Un peu plus loin, dans les jardins illuminés du manoir, la population noble et bourgeoise de la contrée—la société—avait aussi sa fête. Penhoël, tout en faisant dresser une table pour les paysans dans l'aire de sa ferme, avait ouvert ses salons aux gentilshommes du voisinage.

Un peu plus loin, dans les jardins illuminés du manoir, la population noble et bourgeoise de la contrée—la société—avait aussi sa fête. Penhoël, tout en faisant dresser une table pour les paysans dans l'aire de sa ferme, avait ouvert ses salons aux gentilshommes du voisinage.

Un peu plus loin, dans les jardins illuminés du manoir, la population noble et bourgeoise de la contrée—la société—avait aussi sa fête. Penhoël, tout en faisant dresser une table pour les paysans dans l'aire de sa ferme, avait ouvert ses salons aux gentilshommes du voisinage.

Un peu plus loin, dans les jardins illuminés du manoir, la population noble et bourgeoise de la contrée—la société—avait aussi sa fête. Penhoël, tout en faisant dresser une table pour les paysans dans l'aire de sa ferme, avait ouvert ses salons aux gentilshommes du voisinage.

(A continuer)

Ce qui suit a paru dans notre Edition du soir hier.

LA PERLE JAUNE

—OULA—

VIERGE DE L'INDOUSTAN

Le merveilleux récit historique que nous avons publié, sous ce titre, en feuilleton dans L'ETENDARD est actuellement en vente dans nos bureaux, au prix de 50 cents.

C'est un magnifique volume in-8 broché, contenant plus de 500 pages. Ayant déjà reçu de nombreuses demandes, il ne nous reste plus qu'un nombre très restreint d'exemplaires. Nous invitons donc les personnes désireuses de posséder ce splendide ouvrage à nous adresser immédiatement leurs demandes.

Nous rappelons que LA PERLE JAUNE est non seulement un roman de la vie réelle très attachant, mais aussi d'une très grande moralité.

L'intérêt, pour ainsi dire, croît de page en page, mais c'est surtout dans l'Inde, ce pays mystérieux, où se déroulent les principales phases de ce grand drame, que le lecteur se sent saisi d'une émotion et d'une admiration profondes pour cette lutte suprême et sans merci engagée entre le fanatisme impitoyable des Boudhistes indous et la persévérance courageuse des héros catholiques du récit.

NOTES POLITIQUES

Ouverture de la Législature d'Ontario

(Suite du discours du Trône)

Toronto, 25—Voici la fin du discours du trône :

« Les résolutions adoptées à la conférence de Québec seront soumises à la législature ; on prépare des bills pour donner effet à certaines de ces résolutions ; on regrette beaucoup les pertes que la classe agricole a subies ; un nouveau ministère d'agriculture sera formé.

« L'année a été bonne en ce qui concerne l'exploitation des mines et les terres de la Couronne ; l'augmentation dans les grandes rends a produit d'excellents résultats et le revenu est augmenté et conséquemment ; on demande la considération des recommandations des députés qui demandent que les lois de la province soient considérées.

« L'Ontario n'a eu à se plaindre de la dernière session permettant de mettre en force la consolidation des universités de la province ; des progrès satisfaisants ont été faits dans la construction des nouvelles écoles de la province de l'Upper Canada College et de l'Asie des alloués ; on recommande la construction de plusieurs cottages à Mississauga pour certaines classes d'élèves.

« Des bills doivent être présentés pour diminuer les heures de travail de la semaine ; des bills ont été présentés pour encourager la fermeture à bonne heure des magasins de détail.

« Il y aura aussi des bills concernant la franchise électorale, les sociétés de bienfaisance, le département de l'Upper Canada, le district de Mackinac pour certaines fins ; on annonce la formation d'une commission pour étudier les amendements à faire à la loi des municipalités.

« Les discours du trône se terminent en disant que les rapports ordinaires seront soumis et qu'on espère que les subsides recevront toute la considération qu'ils méritent et que la législature d'Ontario maintiendra sa réputation pour le soin et l'accomplissement consciencieux de son devoir.

Toronto, 25—Après le discours du trône et quelques affaires de routine, et la présentation des rapports officiels du juge dans les élections de Northumberland et dans les élections législatives s'ajourne à 4 heures p. m.

C'est hier à 4 heures a lieu la nomination des candidats à Carleton, Ontario. MM. Powell et Dickinson sont les deux candidats.

Chemins de fer

Le Grand Tronc achète le ligne Hamilton et North Western

Le chemin de fer Hamilton et North Western a été placé sous le contrôle du Grand Tronc, hier. Les anciens directeurs ont résigné et les nouveaux directeurs ont été nommés. Le résultat suivant : M. John Proctor, président ; MM. W. Hendrick, D. W. Davidson, C. Cameron, H. W. Tyler, M. P. Laidlaw, Angleterre ; Sir T. Dakin, Londres, Angleterre ; C. Bischoff, C. R. Londres, Angleterre ; J. W. Barclay, M. P. Londres, Angleterre ; T. Sissons, de Simcoe, ex-officio, W. Doran, maire de Hamilton, ex-officio. Il est sous-entendu que bientôt le chemin de fer Northern Ry suivra l'exemple de l'autre compagnie et se joindra au Grand Tronc.

Cercle Irberville

Le cercle Irberville a donné une grande soirée dramatique et musicale au Cabaret de Lecture, hier soir, au profit de l'Union St. Pierre. La salle était comble et les recettes ont été très magnifiques. On a représenté le beau drame intitulé « La vengeance d'un marin », qui a été très bien rendu. Parmi les artistes, Mlle Eugénie Tesler a chanté deux charmantes romances. M. F. Frisette, l'auteur du drame, a rendu avec un véritable talent « La mort d'Abel ».

La soirée se termina par une délicate comédie « La carte à payer ». M. A. Valour donna deux splendides chansons comiques.

L'Orchestre Théâtral de Montréal sous l'habile direction de M. P. Cameron était prêt et elle a su gagner les faveurs du public.

Un tel qui rapporte

M. H. Hogan, propriétaire du St. Lawrence, vient de vendre à M. A. L. Hortelino, quatre arpents de terre situés à Hochelaga, près de la gare du chemin de fer de la Compagnie Canadienne pour la somme de \$50,000.

Employé infidèle

Vol au préjudice de la maison Martel et Foley

Depuis quelque temps, MM. Martel et Foley se préoccupent au sujet de leurs employés du nom de Joseph G. Dubois, qui demeure au numéro 58 de la rue des Allemands, leur volait de l'argent. Nous devons dire que ce dernier a été chargé de collecter les paiements de monnaie vendus à la semaine ou au mois.

Leurs soupçons s'étant confirmés, un mandat d'arrestation fut émané contre Dubois et le député grand connétable Champagne a fait son arrestation ce matin.

Il a admis, devant le magistrat, avoir volé une vingtaine de piastres par petits montants.

Son honneur l'a condamné à 3 mois de prison aux travaux forcés.

Un terme clos

Le ministère public non représenté à Sorel

Le terme de la cour criminelle pour Richelieu a eu lieu hier à la suite d'un incident important qui s'est produit mardi matin. 6 électeurs de Saint-Elphège étaient accusés d'assaut grave.

MM. Plamondon et A. E. Poirier, de Montréal, comparurent pour la défense. La cause a été appelée ce matin. M. Germain, fils, a dit qu'il représentait la couronne. M. Corneille a dit que c'était lui. M. Poirier a fait remarquer que M. Corneille pouvait comparaître pour la partie civile mais non pour la couronne. Alors le juge a dit que, le ministère public n'étant pas représenté, il fallait libérer les jurés et a déclaré que le terme serait clos le lendemain.

Bazar des Soeurs de la Providence rue Visitation

Concert par Mlle Eugénie Tesler.

Notre éminente et sympathique cantatrice, Mlle Eugénie Tesler, chantera ce soir, jeudi, dans la coquette salle, si gracieusement ornée, du bazar des Soeurs de la Providence, rue Visitation.

Mlle Eugénie Tesler qui devait chanter lundi dernier, n'a pu le faire par suite de circonstances indépendantes de sa volonté, mais son concours est assuré pour ce soir et toutes les personnes ont été priées pour faire de cette soirée un vrai régal musical.

Nous profitons de cette occasion pour féliciter les bonnes Soeurs sur la remarquable organisation de leur bazar qui ne laisse rien à désirer sous tous les rapports.

Nous leur souhaitons de tout cœur les succès qu'elles méritent si bien ; ce sont les pauvres qui en bénéficieront.

VEROHERES

La cause en déqualification du député de Vercheres a été remise au 6 de février prochain.

C'est son Honneur le Juge Loranger qui présidera.

COUR D'APPEL

On a plaidé en Cour d'Appel, ce matin, les deux causes suivantes :

—Lecours va Vin.

—Donovan vs Herold.

Les juges Dorion, Cross, Tertier, Baby et Church étaient présents. Demain la Cour d'Appel rendra des jugements dans différentes causes.

LES LICENCES

Il y a déjà actuellement 90 entrées pour les licences. Avis à ceux qui veulent faire application de la loi de la dernière session permettant de mettre en force la consolidation des universités de la province ; des progrès satisfaisants ont été faits dans la construction des nouvelles écoles de la province de l'Upper Canada College et de l'Asie des alloués ; on recommande la construction de plusieurs cottages à Mississauga pour certaines classes d'élèves.

LAVAL

La Cour de Révision n'a pas encore rendu jugement sur la motion de M. Laconte tendant à faire renvoyer toutes les dépositions du pétitionnaire sous prétexte qu'elles n'avaient pas été lues aux témoins par les sténographes.

Jugement sera probablement rendu demain. Il est attendu avec un certain intérêt.

La ligne Black Diamond

L'assemblée de la compagnie de navigation Black Diamond, tenue hier, l'ancien bureau des directeurs a été élu. Les membres du conseil sont : John McLeannan, honorable John Hamilton, C. M. Kinghorn, Albert Kingham, T. B. Brown et B. F. Babcock, de Liverpool.

On a ensuite élu, président, H. McLeannan vice-président, M. Brown ; secrétaire-trésorier, M. Kingman.

« Le Canadien » de Saint-Henri

Le club de raquettes « Le Canadien » de St-Henri a donné, hier, une grande soirée de dames, dans ses salles habituelles, à l'hôtel de la Montagne, tenue par M. Joseph Lajunesse, à Notre-Dame de Grâce. Comme d'habitude les choses se sont passées de la plus joyeuse manière possible. Durant toute la soirée a régné la plus franche et la plus cordiale réjouissance et les membres se sont séparés à une heure avancée de la nuit.

Un nombre des invités se trouvait une députation du club « Le Chasseur Canadien » et une députation du club « Le Echo » de St-Gabriel.

Les raquetteurs de St-Henri reçoivent avec enthousiasme ces clubs frères qui viennent participer à leurs amusements consistant en danses, chants, etc.

L'orchestre était sous la direction de M. J. Laprétré, inutile d'ajouter que tout fut très bien exécuté. Avant le départ M. E. Massicot remercia au nom des invités, le club « Le Canadien » pour son hospitalité gracieuse et félicita ses membres de la manière dont ils savaient s'amuser.

Il remercia ensuite M. Jos Lajunesse, le populaire hôtelier qui avait mis sa maison à la disposition des visiteurs.

Nous ne croyons pouvoir mieux faire que de donner les noms de ceux qui composent le comité de ce club d'amusement et de sport.

Président honoraire, M. Jos Lajunesse, M. D. Ier vice-président honoraire, M. O. David ; 2e vice-président honoraire, A. Rié.

Président actif, M. O. Lafleur, 1er vice-président, B. Brault ; 2e vice-président, L. Lemioux ; secrétaire, J. Trudel ; trésorier, L. Chicoine ; assist-trésorier, A. Archambault ; commissaire-ordonnateur, P. Chicoine ; comités, MM. I. Poirier, P. Poirier, H. Desjardins, A. Benoit et B. Cantin.

Accident

Un village de St. Joseph de Saint-Hyacinthe, un triste accident est arrivé aux deux jeunes enfants de M. Langvère, boucher. Dans la journée de mardi ces deux enfants étaient à se baigner, lorsque le petit a été entraîné par le courant. Les deux enfants ont souffert beaucoup ; on désespère de les sauver.

Le contrat Beemer

Les chemins de fer dans la vallée du Lac Saint-Jean.

Un citoyen de Chicoutimi nous a fourni les renseignements suivants, ce matin, au sujet du contrat.

L'assemblée à laquelle a été signé le contrat a eu lieu dimanche dernier. Ce nouveau contrat comprend d'importantes modifications.

La construction d'un embranchement s'étendant de St-Louis à St-Prime ; continuation de la ligne de St-Louis à Chicoutimi et St-Alphonse. Cet embranchement devra avoir 55 milles.

M. Beemer devra passer au Lac St-Jean un vapeur pour faire le service entre les terminus du chemin de fer et les paroisses du Lac ainsi que sur les grandes rivières qui s'y jettent.

Des quais et des phares seront aussi construits sur le lac St-Jean par l'entremise de la compagnie de navigation.

Un troisième embranchement sera aussi construit du lac Edouard à la Tuque, tête de la navigation du St-Maurice.

En clair rond le montant du contrat est de trois millions de piastres et tous ces travaux devront être terminés le 31 décembre 1889 c'est à dire en deux ans.

Elections municipales

TADOUSSAC

Messieurs J. Eugène Caron et Michel Laprise ont été élus conseillers de Tadoussac, après deux jours de poll.

BAIE ST-PAUL

M. Alex. Simard et Philippe Gagnon ont été élus conseillers.

Tel père, tel fils.

Un enfant âgé de 11 ans, du nom de E. M. Legault, compara ce matin devant le magistrat de police sur l'accusation d'avoir volé différents objets à sa mère pour aller les revendre ensuite dans des magasins de bric-à-brac.

Le père de l'enfant purge actuellement deux années d'emprisonnement. Comme on le voit le fils marche sur les traces de son père.

Son honneur l'a condamné à cinq années d'école de Réforme sur la rue Mignonne.

Personnel

Sir David MacPherson est un Windsor.

—MM. J. I. Tarte, et L. J. Demers, du Canada, de Québec sont au St. Lawrence Hall.

—M. J. C. de St. Aubin, New-York, est un Windsor.

—MM. A. F. Demers, Québec ; G. Doucet, Grenville ; M. Mathieu, Ste-Charlotte ; T. H. Reid, Ottawa ; M. A. Châtelet, Lévis ; M. G. G. A. E. Lussier, Arthabaska ; L. Benjamin, St. Jean et C. Bessette, St. Joseph, sont descendus au Richelieu.

—Le célèbre électricien de New-York, M. Edison, est un Windsor.

Cercle Ville-Marie

Le Cercle Ville-Marie donnera demain soir (vendredi) une séance privée à l'effet de l'insérer les jeunes gens.

M. Labine donnera son travail qu'il a pu nous donner à la dernière séance à cause de l'ajournement de la séance par respect pour la mémoire de feu M. l'abbé Martineau.

Le travail de M. Labine est certainement un travail que tout le monde goûtera. Il a pour titre « A. N. Morin et son temps ».

Il y aura aussi discussion. La séance s'ouvrira à 8 heures précises.

Evo. H. Gobin.

Sec.-Corr., C. V. M.

Montréal, 26 janvier.

Depêches du Soir.

CANADA.

Une gare en flammes—Les pertes s'élèveront à \$50,000.

Chutes Niagara, Ont., 26—Le « New York Central » a été incendié par les chutes Niagara est devenu la proie des flammes vers midi, aujourd'hui et brûle encore à l'heure qu'il est. On croit que toute la basse sera détruite. Les pompiers ne peuvent contrôler les flammes.

L'édifice est large et construit en pierre. Les pertes s'élèvent à \$50,000.

Explosion dans une mine—Welling., C. A., 26—Une terrible explosion s'est produite hier dans la mine No 5 de la mine de Welling.

D'après les renseignements que nous avons eus, il y avait dans la mine, Laure Robinson, R. Robinson, Jacob Rogorid, Joe Stewart, J. McDonald, Wm. Horne, Jas. Jones, Valeria, Jos. McNeil, Wm. French, Wm. Willes, Chas. Filler, Alex. Ross, Benoit, et un associé un italien, John Marshall, R. Vincent, D. Gordon, R. Greenway, A. Godfrey, E. Davis, John Williams, R. Williams, Frank McCoy et deux belges inconnus.

Un mineur inconnu et deux hommes qui étaient descendus dans la mine. Tous les efforts possibles ont été faits pour reconstruire les corps des malheureux qui sont dans la mine mais on n'entretient plus d'espoir pour ceux qui sont dans les parties inférieures de la mine.

Les employés s'alternent et plusieurs ont risqué de s'étrangler. La mine a éprouvé peu de dommages. La cause de l'explosion est encore un mystère.

Welling., C. B., 1220 heures a. m.—On a sorti les cadavres de quatre blancs et de six noirs. On espère reconstruire les corps quand il fera jour. Les travaux de sauvetage progressent rapidement.

STATS-UNIS

Chronicle Américaine

Kearney, Flor., 26—Par suite d'une erreur dans le service des signaux, une terrible collision a eu lieu samedi soir sur le chemin de fer d'Orléans, entre un train de passagers et un train de fret.

Les ingénieurs et les chauffeurs des deux trains ont été tués sur le champ. Les personnes ont reçu des blessures plus ou moins sérieuses. Les pertes sont considérables.

Pottsville, Pa., 26—Les ouvriers ont repris l'ouvrage hier à Brockside, Suffolk, Locust Spring.

St. Paul, Min., 26—On rapporte que la mière régné parmi les sauvages.

Le retard apporté par les dernières tempêtes à la circulation des trains sur les lignes de chemins de fer, a causé une disette de provisions dans plusieurs localités.

Pittsburg 25—Les mineurs ont décidé de demander une augmentation de 10 pour cent sur leurs gages, pour le district de Pittsburg. Les patrons vont refuser cette demande.

Pittsburg 26—Les représentants de 15 compagnies manufacturières de tôle galvanisée, des différentes parties du pays, se sont assemblés en cette ville pour discuter l'opportunité de former une assemblée nationale pour maintenir les prix.

Pittsburg, 26—Une terrible explosion de dynamite s'est produite ce matin aux carrières de la compagnie Carbon Lemistone à 10 milles de Youngstown.

Le contre-maître a été lancé à 25 pieds dans les airs et son corps a été horriblement mutilé. Tous les ouvriers ont reçu de sérieuses blessures.

Boston, 26—La plus grande tempête de neige a sévi toute la nuit dans le

EUROPE

Affaires d'Europe

Paris, 26—Le Figaro dit que l'ex-reine Isabelle a été conduite à la frontière espagnole comme prisonnière d'Etat.

Madrid, 26—Aux Cortes aujourd'hui, une motion de censure contre le sénar Martos pour avoir parlé en faveur du suffrage universel, a été déclinée par un vote de 148 contre 49.

Paris, 26—Les funérailles de M. La Bièche, le dramaturge, ont lieu ce matin au milieu d'un grand concours de littérateurs distingués.

Paris, 26—La compagnie de ferries de Terroir, Lavouille et Bousages, à Saint-Etienne, a suspendu ses paiements. Une demande pour liquidation judiciaire de la compagnie a été adressée au président du tribunal de commerce de Paris, afin de continuer l'ouvrage des fondrières de manière que les intérêts des créanciers puissent être protégés et le paiement des employés de la compagnie assuré.

Dublin, 26—L'United Ireland a ouvert un bureau de secours aux vendeurs de journaux pourvus sous l'Acte des Crimes. Ce journal a souscrit 4100 à ce fonds.

—Trois hommes ont été tués et douze autres blessés dans une explosion de mine à Zardorf hier.

Berlin, 26—Une compagnie d'opéra française de passage à Berlin, a été reçue d'une manière enthousiaste par la foule hier soir. C'est la première fois depuis 20 ans qu'une compagnie française donne des représentations à Berlin.

Paris, 26—Louis Michel fait les plus grands efforts pour obtenir le rachat de la liberté de la presse.

—La cour d'Appel vient de décider que les prêtres français peuvent se marier.

Londres, 26—On dit que M. Sullivan a écrit en prison un volume intitulé : « La ballade d'un poète à Tullamore ».

Paris, 26—Un officier allemand avait mal parlé d'une jeune fille française. Un officier français, parent de cette jeune fille, demanda réparation à l'ambassadeur.

Une rencontre vient d'avoir lieu à la frontière belge.

Le duel émit au pistolet, à vingt-cinq pas, a été déclaré nul.

L'Allemand a visé la tête du Français et n'a touché que son képi. Le Français a visé la poitrine de l'Allemand, qui a été tué raide.

Richard Robbins, âgé de 86 ans, a été envoyé à la Pointe-à-Peau après avoir subi un examen médical.

PETITES NOUVELLES

A l'Asile

Richard Robbins, âgé de 86 ans, a été envoyé à la Pointe-à-Peau après avoir subi un examen médical.

Mary Foley, 32 ans, arrêtée pour ivresse sur la rue des Jars à comparu ce matin au Hôpital et elle a été condamnée à \$50 ou 2 mois de prison.

Machoirs brisés

Un nommé Régis Labelle, portier de l'hospice St Charles, a été renversé, hier soir, par une voiture, sur la rue Notre-Dame. Dans sa chute il se brisa le machoir. Il a été pansé à l'hôpital Notre-Dame.

DÉCÈS

CADREUX—En cette ville, le 25 courant, dans le Cimetière, épouse de Trist et Loan Co., à l'âge de 37 ans et 11 mois. Les funérailles auront lieu samedi, le 26 courant. Le convoi funéraire partira de sa résidence, 38 rue Albini, (carré St-Louis), à 8 heures, pour se rendre à l'Eglise St-Jacques et de là au lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PELLERIN—En cette ville le 25 courant, à l'âge de 37 ans et 3 mois, Monsieur Hector Pellerin, manufacturier, de la rue St-Jacques, fils.

Les funérailles auront lieu le 28 courant à 9 h. a. m. Le convoi funéraire partira de la demeure du défunt No 980 rue Notre-Dame, à 8 heures a. m., pour se rendre à l'Eglise St-Brigide et de là au Cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Mesdames et Messieurs

Le plus grand assortiment de fouritures de Montréal est sans contredit celui de la maison

CHAS DESJARDINS & CIE. No 1537, rue Sainte-Catherine, Aux 3 Chevreuils, Montréal.

N. B.—Nous avons besoin d'un garçon demeurant au village St-Jean-Baptiste, pour faire des commissions et se rendre utile au magasin.

Pianos d'occasion

Un magnifique piano carré Steinway caisse de luxe, presque neuf, à moitié en vente pour \$275. Un petit piano carré Chickering, \$125, chez Lavigne et Lajoie 1657 rue Notre-Dame. 21j-61.

BAZAR

A l'asile de la Providence du village de Laprairie, commencera lundi prochain, le 30 du mois courant, le bazar au profit de cette institution, sous le patronage des Dames et des Dames du village et de la paroisse. Amies généreuses, âmes chrétiennes qui êtes les amis du pauvre et de l'orphelin, voilà une heureuse occasion d'encourager une bonne œuvre. Donnez aux pauvres, car c'est un prêt fait à Dieu qui donnera le Ciel pour récompense. J. I.

Pianos

Les Pianos Sohmer sont reconnus comme étant les meilleurs pianos du monde. 21j-61.

Casques, Manchons, Robes de Voitures

Casques en seal, monton de Perse, loutre de mer, loutre naturelle, manchons en monton de Perse, seal, vicou, etc., robes gilet, etc., etc., chez

CHS DESJARDINS & CIE. 1537 Sainte-Catherine, Aux 3 Chevreuils, Montréal.

Le Chef de Police

Comme la place de chef de Police est une des positions des plus importantes de la Cité et qu'il nous faut en conséquence un homme compétent en tous points, ne serait-il pas juste d'appeler à une grande assemblée des électeurs de Montréal où chacun pourrait discuter et démontrer le mérite et la compétence de son candidat. Le public a souffert et se plaint, rendons lui justice en lui laissant choisir entre nous. Ceci tirera d'oubli plusieurs échevins et les soustrayant à la critique qui les attend s'ils ne sont pas un homme qui fasse un usage constant de la célèbre eau St-Léon, la meilleure pour la dyspepsie, constipation, etc., etc.

E. MASSICOT et FRÈRES, 217 rue St-Elizabeth, 25j-21.

Colonne Carsley

MONTRÉAL 26 JANVIER 1887

Nattes de Portes Nattes de Portes Nattes de Portes Nattes de Portes

Nattes de Portes Nattes de Portes Nattes de Portes Nattes de Portes

Nattes de Portes Nattes de Portes Nattes de Portes Nattes de Portes

Nattes de Portes Nattes de Portes Nattes de Portes Nattes de Portes

Nattes de Portes Nattes de Portes Nattes de Portes Nattes de Portes

Nattes de Portes Nattes de Portes Nattes de Portes Nattes de Portes

Nattes de Portes Nattes de Portes Nattes de Portes Nattes de Portes

Nattes de Portes Nattes de Portes Nattes de Portes Nattes de Portes

Nattes de Portes Nattes de Portes Nattes de Portes Nattes de Portes

Nattes de Portes Nattes de Portes Nattes de Portes Nattes de Portes

Nattes de Portes Nattes de Portes Nattes de Portes Nattes de Portes

Nattes de Portes Nattes de Portes Nattes de Portes Nattes de Portes